

TRIBUNE

7 avril 2022

Lettre ouverte à l'attention de Mr Emmanuel MACRON et Mr Jean CASTEX

L'appel des 100 pour les derniers oubliés du Ségur

Depuis fin 2020, les directions d'établissements publics sociaux et médico-sociaux font remonter à leurs autorités de tarification et aux Ministères de rattachement les conséquences dramatiques de l'application inéquitable du Ségur de la santé dans le secteur social et médico-social.

Alors qu'il portait comme ambition de reconnaître les efforts des agents publics hospitaliers durant les multiples vagues de la crise sanitaire et de les fidéliser, la mise en œuvre du Ségur dans nos structures produit l'exact effet inverse !

Par son dernier courrier du 17 mars 2022 aux directeurs d'établissements, la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Mme Sophie Cluzel, se félicite de son bilan pour le secteur handicap, alors même que les difficultés perdurent depuis des mois.

En réponse, les directeurs et directeurs adjoints de toute la France se sont mobilisés et lui ont adressé [une lettre ouverte](#) qui a recueilli en quelques jours plus 100 signatures

Par celle-ci, les directeurs voulaient faire prendre conscience à la Secrétaire d'Etat que cette injustice fondamentale de ne pas allouer le complément de traitement indiciaire à **TOUS les agents de la Fonction Publique Hospitalière (FPH)** avait forcément des conséquences néfastes pour le fonctionnement de nos structures et, par ricochet, sur la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge des usagers.

Le secteur du handicap comme le secteur de la protection de l'enfance sont touchés par une iniquité de traitement qui ne peut s'expliquer ni rationnellement ni financièrement quand on sait que les exclus du Ségur pour le champ de la FPH représentent 3000 agents (soit 0,25 % du total des personnels de la FPH).

Cette alerte, portée depuis plus de 18 mois par les directions, est devenue depuis une triste réalité : nombre d'établissements sont contraints de fermer des services et font face à des départs massifs dans les services éducatifs, soignants, logistiques, administratifs, techniques, etc.

Les établissements sociaux et médico-sociaux ne peuvent plus lutter devant le départ de leurs ressources vives vers d'autres établissements publics ou associatifs sanitaires et médico-sociaux éligibles au CTI !

Deux semaines après l'envoi de notre lettre ouverte, la seule réponse de Mme Cluzel est un silence assourdissant.

C'est pourquoi **nous lançons aujourd'hui « l'Appel des 100 » directeurs et directeurs adjoints d'établissements publics handicap autonome et protection de l'enfance, de toute la France, pour porter la voix des derniers « oubliés du Ségur »** qui sont les chevilles ouvrières de nos structures.

Nous refusons que 3000 agents soient sacrifiés, sans raison, sur l'autel des économies de bouts de chandelle. Il en va tout simplement de la poursuite des missions de nos établissements au service des personnes accompagnées.

Aussi, nous vous demandons solennellement :

- ✓ D'allouer le CTI aux **3 000 derniers agents de la Fonction Publique Hospitalière au 1^{er} avril 2022 en même temps que les personnels de la filière socio-éducative (décret en attente).**
- ✓ De **DEFENDRE ET DE SOUTENIR** le secteur social et médico-social public autonome,
- ✓ De soutenir **L'EGALITE** de toutes les catégories socio-professionnelles car elle est nécessaire pour maintenir la cohésion des équipes.
- ✓ De **RECONNAITRE** l'engagement de tous les agents de nos établissements des secteurs sociaux et médico-sociaux qui participent à la qualité globale de la prise en charge.

Les cent directeurs signataires viendront porter avec leurs conseils d'administration tout l'espoir d'une catégorie socio-professionnelle qui mérite comme les autres salariés de la fonction publique la reconnaissance de leur travail au quotidien auprès de nos publics vulnérables.

Espérant pouvoir compter sur votre soutien indispensable malgré le contexte de fin de mandature, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Liste des signataires en annexe

Contact presse :

jeanne.cornaille@gepsa.com / 06 98 95 07 43